



L'HYGIÈNE DENTAIRE :
DÉFINITION,
PORTÉE ET
NORMES DE
PRATIQUE



THE CANADIAN DENTAL
HYGIENISTS ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

Le 7 mai 2002

L'ACHD consacre tous ses efforts
à la santé et au bien-être des
Canadiennes et des Canadiens;
et ceci, par sa contribution à
l'avancement de l'hygiène dentaire
comme profession et par le soutien
de ses membres.



THE CANADIAN DENTAL
HYGIENISTS ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES HYGIÉNISTES DENTAIRE



Table des matières

PAGE	1	L'Association canadienne des hygiénistes dentaires : énoncé de mission
	3	PREMIÈRE PARTIE : DÉFINITION ET PORTÉE
	3	Introduction
	3	Définition de l'hygiène dentaire
	4	Principaux domaines de responsabilité
	5	Milieus de pratique
	7	DEUXIÈME PARTIE : NORMES DE PRATIQUE
	7	Un modèle de processus pour guider la pratique de l'hygiène dentaire
	8	Normes de pratique
	8	1. Responsabilités professionnelles
	9	2. Le processus de l'hygiène dentaire : l'expertise
	10	3. Le processus de l'hygiène dentaire : la planification
	10	4. Le processus de l'hygiène dentaire : la mise en œuvre
	11	5. Le processus de l'hygiène dentaire : l'évaluation
	12	Références
	14	Lectures recommandées
	15	Annexe I. Processus d'élaboration et de validation du document <i>L'hygiène dentaire : définition, portée et normes de pratique</i>
	18	Annexe II. Vingt et une compétences des professionnels de la santé pour le vingt et unième siècle

Énoncé de mission

L'Association canadienne des hygiénistes dentaires, représentant la voix collective et la vision de la profession de l'hygiène dentaire au Canada, se consacre à l'avancement de la profession en offrant du soutien à ses membres et en contribuant à la santé et au bien-être du public.

L'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD), organisme professionnel national depuis 1964, représente les 14 000 hygiénistes dentaires du Canada. L'ACHD est le porte-parole constant, collectif et influent de ses membres au niveau national. Son conseil d'administration est composé de membres élus par les neuf associations provinciales d'hygiénistes dentaires. Le conseil comprend également une représentation des membres du Québec ainsi que de la Fédération des organismes de réglementation de l'hygiène dentaire et des Éducateurs en hygiène dentaire du Canada.

Les membres bénéficient du soutien de l'ACHD de la façon suivante :

- des ressources professionnelles telles que *Probe*, publié tous les deux mois; le Centre de ressources des membres de l'ACHD; ainsi que des ateliers et des documents de recherche
- des incitations financières telles que la bourse d'études ACHD/Oral-B pour les étudiants en hygiène dentaire, la bourse d'études ACHD/Oral-B pour les étudiants chercheurs en hygiène dentaire, la subvention de recherche en hygiène dentaire ACHD/Oral-B, et le prix de santé communautaire ACHD/Oral-B
- le site Web des membres de l'ACHD (<www.cdha.ca>) affichant une version électronique de *Probe*, des liens à d'autres ressources d'Internet, une base de données sur les emplois, un calendrier d'activités, des ressources pour la Semaine nationale des hygiénistes dentaires et une section Quoi de neuf
- des outils éducatifs pour les clients, y compris un Quiz-défi sur l'hygiène dentaire et une Charte des droits du client de l'hygiène dentaire (<www.preventionprofessionals.com>)

- des conférences professionnelles annuelles, des campagnes nationales de communication et d'autres activités spéciales telles que la Semaine nationale des hygiénistes dentaires
- le Régime d'assurance des hygiénistes dentaires du Canada, qui comprend une couverture et des services d'assurance tels que l'assurance responsabilité (faute professionnelle), un avenant pour les coûts de défense en matière de discipline ou d'abus sexuel, la responsabilité commerciale, l'incapacité à long terme, l'assurance vie et maison/automobile ainsi que des régimes de retraite et d'épargne
- une liaison avec d'autres organismes tels que les Allied Health Professionals, l'American Dental Hygienists' Association, la Fédération internationale des hygiénistes dentaires, le Groupe d'intervention Action santé, l'Association canadienne de santé publique, et la Commission de l'agrément dentaire du Canada
- le numéro sans frais de l'ACDH : 1-800-267-5235
- l'adresse de courriel de l'ACHD : info@cdha.ca

Première partie : Définition et portée

Introduction

Le document *L'hygiène dentaire : Définition, portée et normes de pratique* a été conçu pour guider les hygiénistes dentaires dans leur pratique quotidienne. Il vise aussi d'autres utilisateurs tels :

- les éducateurs et les institutions d'enseignement
- les étudiantes et étudiants en hygiène dentaire (premier cycle et études supérieures)
- les organismes de réglementation et le Bureau national de la certification en hygiène dentaire
- les gouvernements
- les organismes d'accréditation (éducationnel, hospitalier, autres)
- les associations d'hygiène dentaire et autres associations professionnelles
- l'industrie dentaire
- les organismes ou associations multidisciplinaires
- les employeurs

Définition de l'hygiène dentaire

- **L'hygiène dentaire** est une profession de la santé faisant appel à une théorie et à une pratique fondée sur des données probantes. La théorie et la pratique de l'hygiène dentaire s'appuient sur les sciences biomédicales, sociales et comportementales ainsi que sur le bloc de connaissances de l'hygiène dentaire. La pratique de l'hygiène dentaire donne lieu à une collaboration avec les clients, les autres professionnels de la santé et la société pour atteindre et maintenir une santé buccale optimale faisant partie intégrante du bien-être.
- Le **client** peut être une personne, une famille, un groupe, une organisation ou une collectivité qui accède aux services professionnels de l'hygiéniste dentaire. Le terme « client » peut également comprendre le protecteur du client, comme les parents d'un jeune enfant.
- **Les hygiénistes dentaires** sont des professionnelles et des professionnels des soins primaires de santé buccale assujettis à une réglementation.

Principaux domaines de responsabilité

Les principales responsabilités des hygiénistes dentaires sont les suivantes :

- **Promotion de la santé** : le processus par lequel les gens peuvent se sensibiliser davantage à leur santé et à leur bien-être, assumer une plus grande responsabilité et un meilleur contrôle à cet égard ainsi qu'améliorer leur santé et leur bien-être.
- **Éducation** : l'application des principes de l'enseignement et de l'apprentissage pour faciliter le développement d'attitudes, de connaissances, de compétences et de comportements spécifiques.
- **Thérapie clinique** : les procédures de soins primaires, interceptibles, thérapeutiques, préventifs et continus qui facilitent aux personnes l'atteinte d'un état de santé buccale optimale contribuant à leur santé générale.
- **Recherche** : stratégies d'enquête et de rapports systématiques qui enrichissent, révisent et valident la pratique de l'hygiène dentaire et qui peuvent contribuer à la base de connaissances des autres disciplines.
- **Agent de changement** : adoption d'un rôle de leadership dans la gestion du processus de changement. Il peut s'agir de faire démarrer les choses (catalyseur); d'offrir des idées pour solutionner un problème (dispensateur de solutions); d'aider des individus à trouver des ressources et à en faire le meilleur usage (lien vers des ressources) et de comprendre le processus de changement (aide au processus). Agir comme un agent de changement peut aussi comporter l'intercession – promotion et soutien des droits des clients et de leur bien-être.
- **Administration** : processus de gestion ainsi que développement de politiques et de protocoles.

Les principales responsabilités surviennent à des degrés divers, selon la nature de la pratique individuelle de l'hygiéniste dentaire.

Le privilège de pratiquer une profession de la santé exige des connaissances, une déontologie, des normes et de la recherche, lesquelles reconnaissant la responsabilité sociale dans les domaines clés de la pratique de l'hygiène dentaire.

Lorsqu'elles s'acquittent de leurs responsabilités, les hygiénistes dentaires

- adoptent une éthique personnelle de responsabilité sociale et de service social
- travaillent en mettant l'accent sur le client et la relation avec ce dernier
- sont sensibles sur le plan de la culture
- ne cessent d'apprendre et d'aider les autres à apprendre.

Ces caractéristiques font partie des 21 compétences décrites dans le rapport de la Commission Pew sur les professions de la santé intitulé, *Recreating Health Professional Practice for a New Century*. Nous donnons, à l'Annexe II, la liste complète des 21 compétences pour le vingt et unième siècle.

Milieus de pratique

De nouveaux milieux de pratique pour les hygiénistes dentaires sont en émergence. Cette tendance se poursuivra à la suite des changements législatifs et des initiatives de réforme des soins de santé qui facilitent l'accès du public aux services ou aux programmes d'hygiène dentaire; et ces milieux s'avèrent compatibles avec les besoins et les réglementations provinciales ou territoriales.

Les milieux de pratique comprennent :

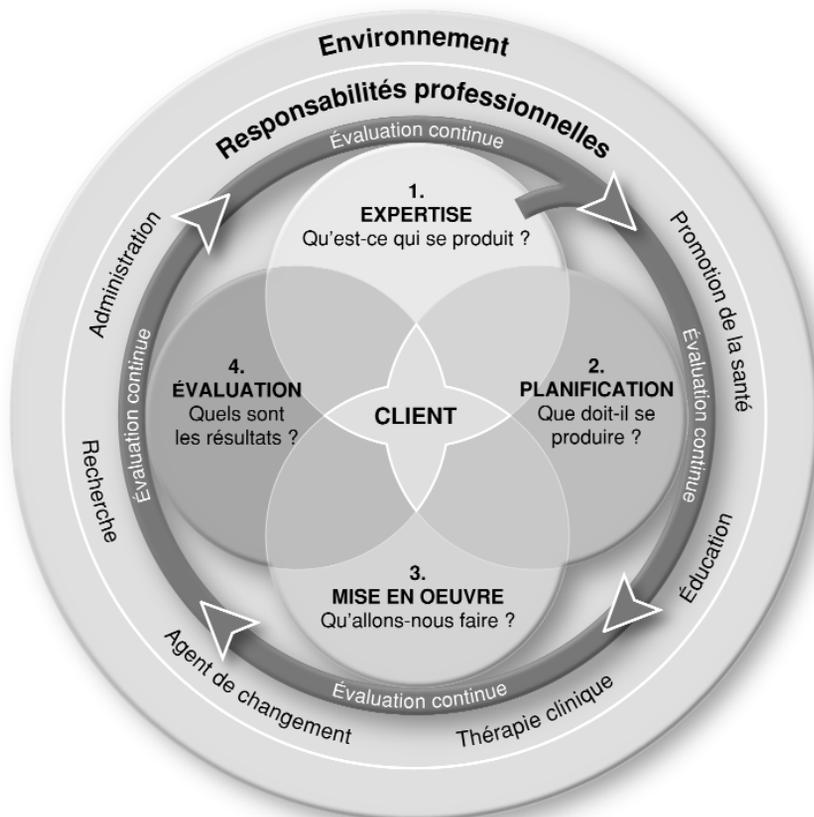
- la pratique clinique
- les institutions (par ex., centres de soins de santé aigus et de longue durée, institutions correctionnelles)
- santé publique et santé communautaire
- soins à domicile et autres programmes d'extension
- centres de soins de santé primaires
- institutions d'enseignement (par ex., universités, collèges communautaires)
- armée
- recherche
- industrie (par ex., sociétés d'assurance et de fournitures dentaires)
- cabinets de consultation
- organismes de réglementation et associations professionnelles
- gouvernements (par ex., politiques et planification, lobbyiste)
- laboratoires médico-légaux

Tous les milieux de pratique devraient soutenir une pratique de l'hygiène dentaire respectueuse des normes de pratique de l'ACHD.

Deuxième partie : Normes de pratique

Un modèle de processus destiné à guider la pratique de l'hygiène dentaire

Ce modèle conceptualise la pratique de l'hygiène dentaire comme un processus cyclique systématique plutôt que l'exécution de tâches spécifiques.



DÉFINITIONS

- Expertise :** Cueillette et interprétation de l'information afin de prendre une décision ou de poser un diagnostic en hygiène dentaire.
- Planification :** Élaboration de buts et d'objectifs mutuels et informés ainsi que de choix d'interventions.
- Mise en oeuvre :** Activation du plan.
- Évaluation :** Évaluation de toutes les étapes du modèle et de l'efficacité des résultats de l'intervention.

Normes de pratique

1. Responsabilités professionnelles

Les hygiénistes dentaires sont responsables et doivent rendre compte de leur pratique de l'hygiène dentaire ainsi que de leur conduite. Les hygiénistes dentaires

- 1.1 respectent la législation applicable actuelle, les règlements, codes de déontologie, normes de pratique, lignes directrices et politiques applicables à la profession et au milieu de pratique;
- 1.2 recherchent des milieux de pratique qui possèdent les systèmes de soutien organisationnel et humain ainsi que les ressources nécessaires à une pratique compétente et déontologique de l'hygiène dentaire, et se portent à la défense d'une telle pratique;
- 1.3 gèrent leur pratique d'hygiène dentaire dans leur milieu de travail;
- 1.4 se tiennent au fait et utilisent les connaissances actuelles fondées sur la recherche en analysant et en interprétant la documentation et d'autres ressources;
- 1.5 remettent en question et, si nécessaire, prennent des mesures concernant les politiques et procédures incompatibles avec les résultats désirés pour les clients, les pratiques fondées sur des données probantes et les normes de sécurité; la prise de décision fondée sur des données probantes est l'application systématique de la meilleure preuve à l'évaluation des options et à la prise de décisions dans des milieux cliniques, de gestion et d'établissement des politiques;
- 1.6 se conforment au processus de l'hygiène dentaire, démontrant un jugement professionnel sain et de l'intégrité;
- 1.7 reconnaissent les droits du client et la dignité inhérente du client en obtenant un consentement informé du client, en respectant les renseignements personnels et en maintenant la confidentialité;
- 1.8 utilisent une approche axée sur le client, en agissant toujours dans le meilleur intérêt du client et en intercédant en ce sens;
- 1.9 fournissent un environnement sûr qui respecte le contrôle universel de l'infection ainsi que les exigences et protocoles en matière de santé et sécurité en milieu de travail;
- 1.10 répondent aux situations d'urgence;
- 1.11 consultent d'autres collègues, professionnels de la santé et experts et collaborent avec eux, au besoin;
- 1.12 conservent une documentation et des dossiers compatibles avec les exigences réglementaires;
- 1.13 connaissent les options de technologies et de produits; sélectionnent la meilleure option en fonction d'une situation et du besoin du client;

- 1.14 identifient et reconnaissent toute condition personnelle, physique ou psychologique qui affecte, ou peut affecter, leur capacité de pratiquer de façon sécuritaire et efficace et demandent de l'aide à cet effet;
- 1.15 maintiennent leurs compétences à jour par l'éducation continue, de façon permanente;
- 1.16 soutiennent leur association professionnelle en y adhérant personnellement.

2. Le processus de l'hygiène dentaire : l'expertise

L'expertise comprend la cueillette d'information relative au client. On peut utiliser une vaste gamme de méthodes, déterminées par leur pertinence pour chacun des domaines clés de responsabilité.



- 2.1 Trouver, examiner et mettre à jour l'information préexistante.
- 2.2 Recueillir l'information de base en ayant recours à une méthodologie appropriée.
- 2.3 Identifier les déterminants de la santé et les facteurs de risque du client. Les déterminants de la santé comprennent le revenu et le statut social, les réseaux de soutien sociaux, la scolarité, les conditions d'emploi/de travail, les environnements sociaux, les environnements physiques, les pratiques sanitaires personnelles et les habiletés d'adaptation, le développement sain dans l'enfance, le capital biologique et génétique, les services de santé, le sexe, et la culture.
- 2.4 Délimiter les connaissances, les attitudes et les compétences du client.
- 2.5 Analyser toute l'information nécessaire à la formulation d'une décision ou d'un diagnostic en hygiène dentaire.
- 2.6 Consigner les constatations et les interprétations d'évaluation.
- 2.7 Conserver les dossiers et les données dans un système de gestion d'information sûr.

3. Le processus de l'hygiène dentaire : la planification

La planification comporte l'élaboration mutuelle de buts, d'objectifs et la sélection d'interventions.

- 3.1 Faciliter la participation active du client à l'élaboration du plan.
- 3.2 Discuter et coordonner les activités relatives au client.
- 3.3 Identifier les ressources et les interventions en hygiène dentaire en fonction des besoins du client.
- 3.4 Atteindre un consensus concernant les buts, les objectifs (résultats désirés), et les interventions, en accordant la priorité aux intérêts des clients.
- 3.5 Identifier les outils de mesure pour déterminer l'atteinte des buts et objectifs.
- 3.6 Identifier les initiatives d'amélioration de la qualité à intégrer dans le plan (une initiative d'amélioration de la qualité est un processus structuré qui identifie sélectivement ainsi qu'améliore les aspects des soins et des services sur une base continue).
- 3.7 Appliquer une réflexion critique au processus de prise de décisions et faire des choix pour assurer les résultats optimaux pour le client.



4. Le processus de l'hygiène dentaire : la mise en œuvre

La mise en œuvre consiste en l'exécution du plan.

- 4.1 Réviser et confirmer le plan d'hygiène dentaire.
- 4.2 Mettre en œuvre ainsi que surveiller des stratégies visant à faire la promotion de la santé et des soins personnels.
- 4.3 Offrir des services cliniques et autres; consulter et donner une référence au besoin.
- 4.4 Offrir une expertise en hygiène dentaire dans le cadre d'une équipe multidisciplinaire.
- 4.5 Réaliser le plan en y apportant des révisions, au besoin.
- 4.6 Communiquer avec les clients d'une façon ouverte, honnête, claire et en temps opportun.
- 4.7 Élaborer et promouvoir des politiques soutenant des styles de vie, des environnements et des collectivités sains.



5. Le processus de l'hygiène dentaire : l'évaluation

L'évaluation comprend un jugement portant sur les résultats des interventions et des processus ou activités utilisés pour réaliser ces résultats.



- 5.1 Évaluer les résultats d'hygiène dentaire, y compris la satisfaction du client, au moyen d'une variété de techniques de cueillette d'information, d'analyse et de communication.
- 5.2 Analyser les résultats pour inclure, le cas échéant, le développement et le maintien de profils de pratique, de bases de données ou de profils statistiques.
- 5.3 Discuter avec le client des processus, des résultats et de sa satisfaction.
- 5.4 Déterminer la nécessité de révisions basée sur les besoins changeants et de nouvelles informations, en utilisant des index ou autres mesures.
- 5.5 Consulter d'autres professionnels et leur référer des clients selon les besoins.
- 5.6 Identifier des questions, des soins ou des besoins de recherche supplémentaires.

Références

- Alberta Association of Registered Nurses: *Nursing Practice Standards*. Edmonton: The Association, 1999
- American Academy of Nurse Practitioners: *Scope of Practice for Nurse Practitioners*. Austin, TX: The Academy, 1998
- American Rehabilitation Counseling Association Leadership: *Scope of Practice for Rehabilitation Counseling* [on-line]. [Cited November 13, 2001.] <www.nchrtn.okstate.edu/arca/standards.html>
- Asadoorian, J.: Quality Assurance Programs for Self-regulated Dental Hygienists in Canada: A Comparative Analysis. *Probe* 35: pp. 225-232, 2001
- Canadian Association of Occupational Therapists: Profile of Occupational Therapy Practice in Canada. *Canadian Journal of Occupational Therapy* 63: pp. 79-95, 1996
- Canadian Dental Hygienists Association: *Dental Hygiene: Definition and Scope*. Ottawa: CDHA, 1995
- : *Code of Ethics*. Ottawa: CDHA, 1997
- Clinical Practice Guidelines in Canada* [on-line]. [Cited November 13, 2001.] <<http://cpgsite.com/>>
- College of Dental Hygienists of British Columbia: *College of Dental Hygienists of British Columbia Registrant's Handbook*. Victoria, BC: The College, 1996
- College of Dental Hygienists of Ontario: *CDHO Dental Hygiene Standards of Practice*. Toronto: The College, 1997
- Dalhousie University School of Dental Hygiene: *Process of Care* [on-line]. [Cited November 13, 2001.] <www.dentistry.dal.ca/FacultyInfo/DHDept/dh.html>
- Darby, M., Walsh, M.: *Dental Hygiene Theory and Practice*. Philadelphia, PA: W.B. Saunders, 1995
- East Carolina University, Interdisciplinary Rural Health Training Program, Division of Health Science: *Scope of Practice – Occupational Therapists* [on-line]. [Cited November 13, 2001.] <http://fed_med.ecu.edu/irhttp/Scopes_%20Practice/scopes_ot.htm>

- Santé Canada: *Qu'est-ce qui détermine la santé ?* [en ligne].
<www.hc-sc.gc.ca/hppb/phdd/determinants/index.html>
- Santé et Bien-être Canada : *La pratique de l'hygiène dentaire au Canada : description, lignes directrices et recommandations*. Rapport du groupe de travail sur la pratique de l'hygiène dentaire, Partie I. Ottawa : Santé et Bien-être Canada, 1988
- : *normes de pratique clinique pour l'hygiène dentaire au Canada*. Rapport du groupe de travail sur la pratique de l'hygiène dentaire, Partie II. Ottawa : Santé et Bien-être Canada, 1988
- National Forum on Health: *Creating a Culture of Evidence-Based Decision Making in Health* [on-line].
<http://www.nfh.hc-sc.gc.ca/publicat/finvol2/ebdm/ebdm.htm>
- Parker, E.: The Dental Hygienists: Change Agent for the Future. *Dental Hygiene* 58: p. 362, 1984
- Pew Health Professions Commission: *Recreating Health Professional Practice for a New Century*. The Fourth Report of the Pew Health Professions Commission. San Francisco: The Commission, 1998
- Sherwood, G.D., Brown, M., Fay, V., Wardell, D.: Defining Nurse Practitioner Scope of Practice: Expanding primary Care Services. *The Internet Journal of Advanced Nursing Practice*, Vol. 1n2: pp. 5-14, 1997 [on-line]. [Cited November 13, 2001.]
<www.ispub.com/journals/IJANP/Vol1N2/scope.htm>
- Society of Diagnostic Medical Sonography: *Scope of Practice for the Diagnostic Ultrasound Professional* [on-line]. [Cited November 13, 2001.]
<www.sdms.org/postions/scope.asp>
- Sweatman, L.: *Scope of Practice: A Background Literature Review*. Ottawa: Canadian Medical Association, 2000
- University of Manitoba, School of Dental Hygiene: *School of Dental Hygiene, Section 2: The Profession of Dental Hygiene* [on-line]. [Retrieved originally on November 13, 2001. Site is updated at least annually. At <www.umanitoba.ca>, select *Publications, Course Calendar*; under "Browse by unit," select *Dental Hygiene*; then select *Section 2: The Profession of Dental Hygiene*.]
- University of Medicine and Dentistry of New Jersey, School of Health Related Professions: *The Dental Assistant's Scope of Practice* [on-line]. [Cited November 13, 2001.] <<http://shrp.umdnj.edu/programs/da/>>

Lectures recommandées

Burt, B.A., Eklund, S.A.: *Dentistry, Dental Practice, and the Community*. Philadelphia, PA: W.B. Saunders, 1999

Gluck, G.M., Morganstein, W.M.: *Jong's Community Dental Health*. 4th ed. St. Louis, MO: Mosby, 1998

Locker, D., Matear, D.: Oral disorders, systemic health, well-being and the quality of life. *Canadian Association of Public Health Dentistry* [on-line]. [Cited May 6, 2002.] <www.caphd-acsdp.org/articles1.html>

Mueller-Joseph, L., Petersen, M.: *Dental Hygiene Care: Diagnosis and Care Planning*. 1st ed. Florence, KY: Delmar, 1995

Nathe, C. *Dental Public Health: Contemporary Practice for the Dental Hygienist*. Upper Saddle River, NJ: Prentice-Hall, 2001

Wilkins, E. *Clinical Practice of the Dental Hygienist*. 7th ed. Philadelphia, PA: Lippincott Williams & Wilkins, 1994

Annexe I. Processus d'élaboration et de validation du document *L'hygiène dentaire : définition, portée et normes de pratique*

À la fin de 2001, L'Association canadienne des hygiénistes dentaires a mis sur pied un groupe de travail pour réviser le document de 1995 intitulé *L'hygiène dentaire : définition et portée*. Les membres du groupe de travail étaient des hygiénistes dentaires venant de partout au Canada, ayant l'expérience d'une grande variété de milieux de pratique. Les membres du groupe de travail étaient :

Asadoorian, Joanna, BScD : éducation, pratique clinique, recherche

Clift, Anne, DipDH : pratique clinique en milieu hospitalier, élaboration de politiques, santé buccale des enfants

Clovis, Joanne, PhD : recherche, éducation, consultation, santé publique et pratique clinique

Cobban, Sandy, MDE, DipDH : éducation, politiques de santé, santé publique et recherche

Comeau, Anne, DipDH : santé publique et pratique clinique

Cummins, Teresa, DipDH, SDT : pratique clinique, soins de longue durée

McAleese, Paula, DipDH : pratique clinique dans une clinique d'hygiène dentaire autonome et les résidences de soins de longue durée

Penner, Audrey, BSc, MEd, DipDH : éducation, santé publique et recherche

Valade, Louise, DipDH : éducation et pratique clinique

Walker, Brenda, DipDH : registraire et responsable de l'administration, Association des hygiénistes dentaires de l'Alberta; membre du Bureau national de la certification en hygiène dentaire

Yakiwchuk, Carol-Ann, DipDH : éducation, santé communautaire, soins de longue durée

Animé par Sheryl Feller (FCMC, MBA, BA, RDH), le groupe de travail s'est réuni à Ottawa au début de février 2002 et a élaboré une nouvelle version du document. L'objectif était d'élaborer un document de normes générales de pratique applicables à tous les niveaux de responsabilité de l'hygiène dentaire, avec l'addition de la fonction « agent de changement ». On avait aussi comme but de créer un document qui serait plus convivial que celui de 1995.

Les membres du groupe de travail ont identifié des experts en hygiène dentaire et autres (pour obtenir le point de vue des clients) qui réviseraient l'ébauche de document et feraient des commentaires. Également, on a affiché la version préliminaire du document sur le site Web afin d'obtenir les réactions et les commentaires des membres.

Le groupe de travail s'est réuni en téléconférence, à la fin de février, pour discuter des commentaires reçus et prendre des décisions concernant le format et le contenu de l'ébauche suivante. Une fois élaborée, une ébauche révisée a été envoyée aux membres du groupe de travail pour obtenir leurs commentaires plus approfondis.

Au début de mars, on envoya l'ébauche aux membres de l'ACHD. Le conseil fit part de ses commentaires au groupe de travail après sa réunion de mars et lança une autre ronde de consultation sur le site Web et de commentaires de réviseurs. Rédaction et publication du document final : juin 2002.

Le processus de 2002 reflète la rapidité et l'efficacité offertes par l'utilisation de l'ordinateur, d'Internet et d'autres technologies de bureau pour un processus de consultation et de validation. On a produit le document de 1995 après deux ans de consultation; et celui de 1988 avait été le résultat de cinq ans de travail.

LE DOCUMENT *L'HYGIÈNE DENTAIRE : DÉFINITION ET PORTÉE*, DE 1995

Le processus suivi pour élaborer le document de 1995 comportait les étapes suivantes :

- 1993 - Un groupe de travail placé sous la co-présidence de Bonnie Craig et Eleanor McIntyre s'était réuni à Ottawa, animé par Sheryl Feller, et rédigea une ébauche. Le groupe de travail élaborait des normes qui s'appliquaient à l'éducation, à l'administration, à la recherche et à la promotion de la santé ainsi qu'à la thérapie clinique. Le groupe identifia les experts qui pourraient faire des commentaires sur cette ébauche. Les révisions ont été apportées au document à la suite des commentaires de ces experts.
 - Un atelier s'est tenu lors de la Conférence de Niagara Falls sur la recherche.
 - Il y eut présentation et discussion au conseil d'administration de l'ACHD et aux éducateurs qui assistaient à la conférence.
- 1994 - Commentaires additionnels du conseil d'administration et révision par d'autres hygiénistes dentaires choisis.
 - Révision et commentaires lors d'un atelier pour considérer les normes d'éducation. Il s'agissait d'un atelier national ouvert au public.
- 1995 - Autres révisions, fondées sur les commentaires d'experts en hygiène dentaire.
 - Révision finale, et le conseil de développement professionnel du conseil d'administration de l'ACHD recommanda la publication du document.

On trouvera davantage de détails concernant ce processus à l'Annexe II du document de 1995.

LES NORMES DE PRATIQUE DE 1988

Les premières normes de pratique pour les hygiénistes dentaires (1988) ont constitué un projet spécial du groupe de travail sur la pratique de l'hygiène dentaire, une initiative de Santé et Bien-être Canada.

Le projet fut dirigé par un groupe de travail, le Comité consultatif sur l'élaboration de normes de pratique clinique pour les hygiénistes dentaires. Le Comité a confié la recherche, à contrat, à Sheryl Feller. Le projet s'est déroulé par étapes comme suit :

- examen documentaire et articles résultants
- travail avec des praticiennes de l'hygiène dentaire pour ébaucher les normes de pratique clinique (1985)
- révision par le comité consultatif et le groupe de travail
- enquête (1986) auprès des hygiénistes dentaires canadiennes pour valider le contenu (Statistique Canada a prêté son concours au plan d'échantillonnage - échantillon aléatoire stratifié - et à la conception du questionnaire)
- révisions finales basées sur les résultats recueillis lors de l'enquête et les recommandations du comité consultatif, du groupe de travail et du Laboratoire de lutte contre la maladie.

D'autres détails sur le processus et les méthodologies nécessaires pour développer les normes de pratique clinique de 1988 sont présentés dans l'Introduction du document en cause.

Annexe II. Vingt et une compétences des professionnels de la santé pour le vingt et unième siècle

Dans un rapport de 1998 intitulé *Recreating Health Professional Practice for a New Century* (pp. 29–44), la Commission Pew sur les professions de la santé, a identifié 21 compétences des professionnels de la santé pour le vingt et unième siècle.

Ces compétences sont les suivantes :

1. Adopter une éthique personnelle de responsabilité sociale et de service social
2. Faire montre d'un comportement éthique dans toutes les activités professionnelles
3. Dispenser des soins fondés sur des données probantes, et qui soient compétents sur le plan clinique
4. Intégrer les multiples déterminants de la santé dans les soins cliniques
5. Appliquer la connaissance des sciences nouvelles
6. Faire preuve de pensée critique, de réflexion et de compétence dans la résolution de problèmes
7. Comprendre le rôle des soins primaires
8. Pratiquer rigoureusement les soins de santé préventifs
9. Intégrer, à la pratique, des soins et des services axés sur la population
10. Améliorer l'accès aux soins de santé pour ceux dont les besoins sont encore à satisfaire en matière de santé
11. Dispenser des soins axés sur les relations auprès des particuliers et des familles
12. Donner des soins sensibles, sur le plan culturel, à une société diversifiée
13. Faire partenariat avec les collectivités dans les décisions relatives aux soins de santé
14. Utiliser la technologie de communication et d'information de façon efficace et appropriée
15. Travailler au sein d'équipes interdisciplinaires
16. Assurer des soins qui respectent l'équilibre entre les besoins de l'individu, de la profession, du système et de la société
17. Pratiquer un leadership
18. Assumer une responsabilité pour la qualité des soins et les résultats de santé à tous les niveaux
19. Contribuer à l'amélioration continue du système des soins de santé
20. Défendre des politiques publiques qui font la promotion et protègent la santé publique
21. Parfaire ses connaissances et à aider les autres à faire de même.



THE CANADIAN DENTAL
HYGIENISTS ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

L'Association canadienne des hygiénistes dentaires
96 promenade Centrepointe
Ottawa, ON K2G 6B1
Téléphone : (613) 224-5515
1 800 267-5235
Télécopieur : (613) 224-7283
www.cdha.ca